

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 3 octobre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 24, 25 et 26 septembre 2018

2018 DAC 750 Subvention (8.000 euros) à l'association Treize Ter (11e).

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 11 septembre 2018, par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Treize Ter (11e) ;

Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement, en date du 13 septembre 2018 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 8.000 euros est attribuée à l'association Treize Ter, 11, rue de l'Orillon (11e) au titre de ses activités en 2018. 78802 ; 2018-07798.

Article 2 : La dépense de fonctionnement correspondante de 8.000 euros sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2018, nature 65748, rubrique 3112.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO